

Le 30 novembre 2010

‘Par courrier électronique’

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3740-2010
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012

Chère consœur,

La présente donne suite à la correspondance de la Régie datée du 26 novembre 2010 et vise à l'informer des informations requises pour la planification de l'audience citée en rubrique. D'abord, le GRAME n'envisage pas soulever de moyen préliminaire. En ce qui concerne le contre-interrogatoire des témoins du Distributeur, le temps requis est estimé à vingt-cinq (25) minutes au total. La soussignée ne prévoit pas contre-interroger les témoins des autres intervenants, mais souhaite réserver son droit de le faire suite à la présentation de leur preuve respective.

La preuve du GRAME (C-10-5) sera adoptée par Mmes Nicole Moreau et Valentina Poch, à titre de témoins ordinaires, la durée de leur présentation étant estimée à quinze (15) minutes. En ce qui concerne la preuve déposée de manière commune par le GRAME et SÉ-AQLPA, celle-ci sera adoptée lors de la présentation de cet intervenant, tel qu'indiqué dans la correspondance de ce dernier datée de ce jour. Enfin, la durée de l'argumentation finale du GRAME est estimée entre quinze (15) et vingt (20) minutes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.



Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur
cc. Les intervenants au dossier